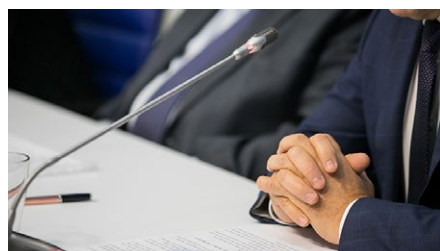


DES VACANCES BIEN MÉRITÉES ! POUR UNE RENTRÉE ACTIVE



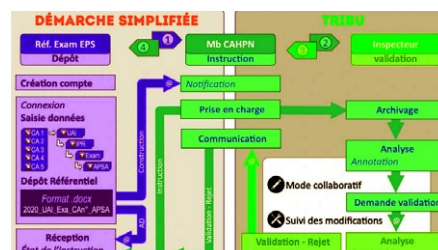
LE SNEP-FSU EN AUDIENCE
AU MINISTÈRE :
QUELLES PERSPECTIVES ?

P.5



VERS UNE LISTE COMPLÉMENTAIRE
AU CAPEPS 2022 : POUR LES RE-
CRUTEMENTS EN EPS

P.6



LA GABEGIE DES CCF ÇA SUFFIT !
LA MONTAGNE ACCOUCHE
D'UNE SOURIS

P.11

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

INSPECTION :

Il ne s'agit pas de celle de l'éducation nationale, mais de celle du travail dont les effectifs fondent comme neige au soleil. Dans le département du 77 ce sont plus de 40 % des postes qui sont vacants... Rappelons les trois missions de l'inspecteur du travail : vérifier l'effectivité des règles légales et conventionnelles relatives au droit du travail, veiller au respect des règles de sécurité, de santé et aux conditions de travail, conseiller et informer les salariés et les employeurs sur leurs droits et obligations. Rappelons maintenant quelques chiffres : 540 000 accidents du travail dont 550 mortels ! Et une estimation de la fraude à la formation, à l'activité partielle et aux cotisations sociales d'au moins 12 milliards !
A qui profite cette situation ?

PRIMES :

Devant les difficultés auxquelles font face les français le gouvernement multiplie les coups de pouce à base de primes et de remises : sur les carburants, sur le gaz, sur l'inflation, chèque énergie et j'en passe... Une seule solution n'a pour l'instant pas été envisagée et elle est pourtant simple. Que les salaires et pensions soient augmentés pour qu'ils permettent à tout le monde de vivre décemment !
Quelle utopie tout de même, en 2022 penser qu'avec son salaire on puisse se nourrir, se loger, se cultiver, se déplacer, partir en vacances, etc.
Mais nous sommes en Macronie, ne l'oublions pas. Allez traverser la rue et payez-vous un costume !

TOTAL ENERGIES :

En 2015, Total employait plus de 96 000 personnes et distribuait 2,74 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires. Chaque emploi rapportait donc plus de 28 000€ de dividendes. En 2021, plus de 101 300 salariés ont permis le versement de 795 milliards d'euros de dividendes, soit plus de 78 000€ par emploi...
A quand une taxe exceptionnelle sur les super profits ?

EXPLOITATION :

Travail sans pause de 9h30 à 18h30, 7 jours sur 7, déplacement aux 4 coins de Paris, pour un salaire entre 600 et 800 € par mois. Absence de matériel pour effectuer les tâches de ménage, etc... Il aura fallu une plainte de la CGT et une interpellation de l'inspection du travail pour que soit mis fin à cette exploitation éhontée de ces travailleuses, femmes de ménage ukrainiennes, surexploitées par une compatriote, ancienne employée de l'ambassade d'Ukraine...
Et pour qui tout ce beau monde œuvre ? Pour la société VIP services, elle-même au service d'Airbnb... Le nouveau monde, ça vous dit ?



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS PUBLICS : IL Y A URGENCE

À l'issue du scrutin législatif, de nombreuses incertitudes pèsent sur le calendrier des prochaines semaines.

Les organisations représentatives de la Fonction publique CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, Unsa, prennent acte du résultat inédit des élections législatives, et des éléments de crise démocratique que celui-ci a révélé.

Depuis des mois, le haut niveau d'inflation se conjugue au gel de la valeur du point d'indice et fait chuter le pouvoir d'achat des agents publics.

Les organisations syndicales représentatives affirment avec force que les agents publics ne doivent pas faire les frais de cette situation.

Aussi, nous appelons à la convocation sans délai d'un rendez-vous salarial ouvrant des négociations pour que les mesures d'urgence relatives au pouvoir d'achat des agents publics soient discutées et mises en œuvre le plus rapidement possible, au plus tard le 1er juillet.

Ces mesures d'urgence devront porter sur :

- Une revalorisation conséquente et visible de la valeur du point d'indice ;
- Des mesures d'urgence sur les grilles de rémunérations, notamment pour accélérer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

De plus, le gouvernement doit prendre l'engagement de revoir les organisations syndicales aussi souvent que nécessaire dans les mois à venir afin de construire un dispositif de prise en compte de l'inflation, attendu par les agents, de plus en plus nombreux à être concernés par les hausses successives du SMIC : 400 000 il y a deux ans, plus de 800 000 aujourd'hui. Combien demain si rien n'est fait ?

Dans un souci de justice sociale, nos organisations assumeront leur place et leur rôle pour défendre les intérêts des agents publics de la Fonction publique de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière.

Fait à Paris, le 23 juin 2022



Replay Live du
SNEP-FSU / CAPEPS
2022 : comprendre
mon affectation de
stagiaire



Le Live du SNEP-FSU
: Vitamine ton école
avec l'EPS



Replay soirée de
l'EPS - C'est quoi ce
cirque ?



Le SNEP-FSU, c'est en direct avec les collègues, mais c'est aussi en replay pour ceux et celles qui le désirent.

Alors pas d'hésitation et rendez-vous sur le site du SNEP-FSU

/ SOMMAIRE /

News // 2

- Et pendant ce temps là...
- Communiqué de presse 23/06/22 : pouvoir d'achat des agents publics : il y a urgence

Édito // 4

- Pays « ingouvernable » ou progrès sociaux en vue ?

Actions // 5

- Le SNEP-FSU en audience au ministère : quelles perspectives ?

Emploi // 6

- Vers une liste complémentaire au CAPEPS 2022 : pour les recrutements en EPS, nous ne lâcherons rien !



Métier // 7-8

- Le SNEP-FSU présent auprès des candidats admissibles au CAPEPS externe
- Un retour en masse de la profession : amplifions !

Corpo // 9

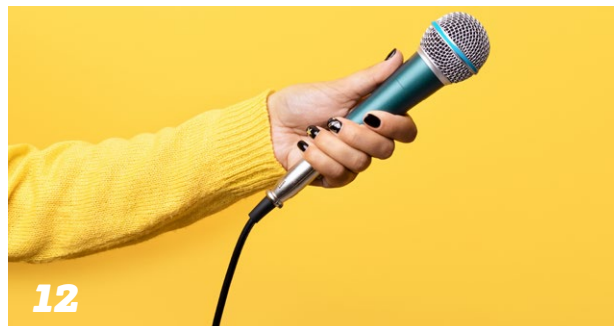
- Compte rendu de réunion sur la circulaire des modalités de service des fonctionnaires stagiaires

Sport Scolaire / Équipements // 10

- Des éléments encourageants mais des interrogations encore nombreuses !
- Équipements : très mauvais ! Voilà ce qu'on peut tirer du bilan Macron

Péda // 11

- La gabegie des CCF ça suffit ! La montagne accouche d'une souris



Interview // 12

- Interview Antala BRANISLAV par Bruno CREMONESI

Actualités // 13

- Un mois de juin caniculaire !
- L'été à Jeunesse et Sports

Enseignement supérieur et recherche (ESR) // 14

- Le gouvernement aurait-il trouvé enfin des moyens pour l'ESR ?



Actualités // 15

- Droits des femmes
- Lettre aux collègues prenant leur retraite



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

PAYS « INGOUVERNABLE » OU PROGRÈS SOCIAUX EN VUE ?

Suites aux législatives, il sera difficile de gouverner le pays dans le sens d'un libéralisme effréné. La retraite à 65 ans, la réduction des budgets des services publics (SP), ne passeront pas « comme une lettre à la poste ». Pour les SP et ses agent-es, c'est mieux ainsi. Mais notre syndicalisme porte la transformation (4h d'EPS, retraite à 60 ans, hausse des salaires...) et non le statu quo. Pour passer de l'immobilisme au progrès, il faut accentuer le rapport de force. Tout est possible et chacun-e peut y prendre part. Actions, adhésions et mobilisations devront être au rendez-vous dès la rentrée : préparons-nous !

Édito



A l'issue des élections législatives, voici le dernier édit de cette année scolaire qui aura été bien remplie.

Entre congrès du SNEP-FSU et de la FSU, élections présidentielle et législatives, campagne du SNEP-FSU pour 4 heures d'EPS, événement autour des 40 ans de l'EPS au MEN, enquête sur l'EPS, lutte pour garder la pratique des APSA pendant la crise COVID et toutes les revendications que nous avons continuées de porter avec les collègues et dans les instances, afin d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves, nous pouvons constater que notre profession a encore envie de « bouger ». La dégradation constante des conditions de travail qui s'est accélérée ces 5 dernières années, notamment par la volonté de contractualiser massivement la fonction publique, vise, ni plus ni moins, qu'à détruire le statut.

Nous devons cependant garder espoir, car avec la profession, nous avons réussi à agir et gagner, par exemple, pour l'augmentation des postes aux CAPEPS, pour la mise en place d'un enseignement de spécialité.

Mais cela ne suffit pas et d'autres luttes nous attendent.

D'autres choix sont possibles et nous devons, dès la rentrée, nous mobiliser pour faire valoir les nécessaires revalorisations salariales et améliorations des conditions de travail.

Le nouveau paysage politique qui se dessine peut être porteur d'espoir puisqu'un certain nombre de député-es portent des valeurs et des revendications qui rejoignent les nôtres (retraites, revalorisation, services publics, écologie, ...), mais nous sommes fortement interrogé-es par le taux d'abstention chez les jeunes, par le nombre de député-es RN élu-es et par le double jeu des macronistes quant au front républicain. En tant qu'enseignant-e nous avons un rôle important à jouer sur les enjeux démocratiques des élections et sur la transmission de l'histoire.

En attendant, le SNEP-FSU te souhaite de bonnes vacances.

✉ coralie.benech@snepfsu.net



LE SNEP-FSU EN AUDIENCE AU MINISTÈRE : QUELLES PERSPECTIVES ?

Dès la nomination du nouveau Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le SNEP-FSU a demandé à le rencontrer pour faire le point de la situation. Il n'a, pour l'heure, pas répondu positivement mais nous avons été reçus par M. Huart, directeur de cabinet et M. Crusson, nouveau conseiller social.

En premier lieu, nous avons fait la remontée de l'état d'esprit des collègues subissant maintes injonctions, ne se reconnaissant pas dans les orientations prises pour la discipline tant, en termes de programmes, que de valorisation par les procédures certificatives ou encore la diminution des horaires dans la vie professionnelle et les sempiternels dispositifs que l'on tente d'imposer comme les deux heures de sport au collège après l'épisode 2S2C. Par ailleurs, nous avons fait le constat d'un manque d'ambition et de travail approfondi sur la création d'un véritable bac pro sport, considérant que la création d'une unité facultative colorant des filières existantes et la mention complémentaire n'étaient que des pis-aller. Nous avons contesté le fait que ces dispositifs, tout comme l'enseignement de spécialité en lycée se soient faits à moyens constants, générant de fait des concurrences et obligeant des choix dans les établissements retenus (en dehors de toute transparence...). Les deux heures de sport au collège ont fait l'objet

d'une contestation forte sur le principe que cela générerait automatiquement des inégalités territoriales, que cela ne correspondait nullement à l'objectif d'augmenter le temps de pratique de tous les élèves et que cela ne répondait aucunement aux enjeux culturels et de santé.

Ce contexte s'inscrit dans un malaise plus général de non-reconnaissance de nos métiers (salaires, non prise en compte des problématiques d'usure professionnelle dans le cadre de reculs d'âge de départ en retraite, conditions de travail dégradée – effectifs élèves, installations en nombre et en qualité insuffisantes...) et d'un manque total de transparence sur tous les actes de gestion des carrières. Le problème d'attractivité de l'Éducation nationale commence à toucher la filière Education et motricité des STAPS, puisque l'on constate à la session 2022 près de 2 000 candidats de moins au concours.

Parallèlement, nous sommes intervenus sur les problématiques liées au sport

scolaire, notamment au regard des réformes des lycées et de la captation des mercredis après-midi.

Le directeur de cabinet conteste notre appréciation n'ayant, selon ses propos, vu que des profs d'EPS heureux... Il a pris la défense de l'ensemble des dispositifs et affirmé que le travail sur les deux heures de sport était engagé... Pour le changement de méthode, on repassera ! Ancien DGESCO sous Blanquer puis recteur de la région grand Est, il a été à l'œuvre sur toutes les réformes que nous subissons. Dès lors, on ne peut que douter d'un éventuel changement de ligne politique.

Les mobilisations du monde de l'Éducation seront majeures, le rassemblement au sein du SNEP-FSU primordial et la perspective des élections professionnelles essentielle, si on ne veut pas avoir à revivre cinq années de démantèlement du service public d'éducation et de déniement des personnels.

✉ benoit.hubert@snepfusu.net

VERS UNE LISTE COMPLÉMENTAIRE AU CAPEPS 2022 : POUR LES RECRUTEMENTS EN EPS, NOUS NE LÂCHERONS RIEN !

Un bilan catastrophique et une rentrée 2022 sous tension

Le ministre Pap Ndiaye hérite du bilan de JM Blanquer et d'une crise de recrutement sans précédent dans les métiers de l'éducation. Dès sa nomination, le SNEP-FSU a écrit au ministre pour anticiper une rentrée 2022 qui s'annonce très difficile en EPS. Plusieurs académies nous alertent sur un manque d'enseignant-es pour couvrir les besoins : beaucoup de postes restent vacants après le mouvement INTRA. Parce qu'il faut tout faire pour que la rentrée 2022 ne soit pas pire que les précédentes, le SNEP-FSU propose de « recruter plus » et d'ouvrir une liste complémentaire au CAPEPS 2022. C'est la demande que nous avons faite au ministre que vous retrouverez sur notre site (Actualités/ courriers).



**HEURES NON ASSURÉES EN EPS
À LA RENTRÉE SCOLAIRE**

- 2019 : 1 379 heures*
- 2020 : 1 849 heures*
- 2021 : 1 963 heures*

2022 : ÇA CONTINUE OU ON RECRUTE ?

* enquêtes de rentrée du SNEP-FSU



Augmenter les recrutements et éviter le « job dating » : du bon sens !

Face à une pénurie d'enseignant-es pour assurer la rentrée scolaire, certaines académies lancent en urgence des opérations de « job dating ». Le SNEP-FSU dénonce ces pratiques qui laissent à penser que la formation initiale est inutile et réduisent les métiers de l'enseignement à un « job » ! En EPS, pour ne pas se retrouver dans cette situation à la rentrée, il est possible de recruter plus lors du CAPEPS externe en ouvrant une liste complémentaire. Pour que cette logique de « bon sens » soit entendue, le SNEP-FSU, avec les candidat.es que nous rencontrons à Vichy, interpelle par une lettre ouverte le ministre.

LE SNEP-FSU AGIT POUR UNE LISTE COMPLÉMENTAIRE AU CAPEPS 2022





 Job dating

 Concours de recrutements

Déjà 30 postes de plus qu'en 2021, l'action se poursuit !

Durant toute l'année, le SNEP-FSU, avec la profession, agit et revendique des recrutements pour assurer la qualité et la continuité du service public de l'EPS et du sport scolaire. Alors que de nombreux concours de recrutements à l'Éducation Nationale voient leurs postes baisser, l'EPS enregistre 30 postes de plus par rapport à 2021. Ce sont 20 postes de plus annoncés en novembre lors de la phase du budget de l'État où des députés, interpellés par la profession, ont questionné le ministre et 10 postes de plus au CAPEPS sur liste complémentaires obtenus en avril. Mais nous savons qu'il en faudra bien plus pour assurer une rentrée (et une année) dans de bonnes conditions. Alors l'action continue dans l'intérêt de l'EPS et des élèves !

Recrutements supplémentaires
EPS en 2022

 + 10 au CAPEPS Externe

+ 10 au CAPEPS 3ème voie

+ 10 au CAPEPS Interne sur liste complémentaire

+30... pour l'instant !





LE SNEP-FSU PRÉSENT

AUPRÈS DES CANDIDATS ADMISSIBLES AU CAPEPS EXTERNE LORS DES ORAUX À VICHY

Comme chaque année, des militant-es du SNEP-FSU venant de toute la France (Dijon, Limoges, Orléans-Tours, Lyon, Grenoble, Amiens,...) ont prêté main forte à la section auvergnate pour accueillir les candidat-es admissibles au CAPEPS externe. L'accompagnement des candidat-es se caractérise par la distribution d'un bulletin spécial concours et par des échanges riches et variés avec les étudiant-es. Une lettre ouverte adressée au Ministre de l'Éducation nationale afin de revendiquer des recrutements plus importants dans notre discipline récolte un nombre conséquent de signatures. **Nos différentes actions portent leurs fruits** : nous avons déjà obtenu 30 postes supplémentaires cette année (10 sur le capeps externe, 10 sur le 3^{ème} concours et 10 en liste complémentaire pour le CAPEPS interne). Continuons la bataille du recrutement, gage d'une éducation de qualité par des fonctionnaires formés sur tout le territoire !

L'accompagnement de nos futur-es collègues se poursuit tout l'été dès la proclamation des résultats, afin de proposer une aide pour les affectations intra académiques et la rentrée qui s'annonce chargée. Une permanence nationale se tiendra dans la première quinzaine de juillet (sta-

giaire@snepfsu.net) et les responsables stagiaires académiques du SNEP-FSU seront sur le pont pour conseiller les enseignant-es stagiaires (voir coordonnées sur snepfsu.net, rubrique stagiaire).

✉ julien.giraud@snepfsu.net



UN RETOUR EN MASSE DE LA PROFESSION : AMPLIFIONS !

Après deux années de formation impactée par la situation sanitaire, cette année fut une bouffée d'air pour notre formation syndicale avec le retour des stages en présentiel : comme pour l'AS ou l'EPS, quel plaisir de se retrouver !

En effet, en 2021/2022, le SNEP-FSU a organisé pas moins de **180 stages** permettant de rencontrer **plus de 4 000 collègues** ! L'ambition du SNEP-FSU est de développer au maximum, à l'échelle locale, la formation syndicale source de débats, de controverse, de formation aux enjeux et actions nécessaires pour faire avancer nos revendications.

Dans un contexte sociétal qui renforce l'individualisme, les temps de rencontre extraprofessionnels sont de plus en plus rares. Après une période sanitaire compliquée, les as-

sociations et clubs peinent à retrouver leur dynamique d'avant. Dans le milieu professionnel, les temps de formation disciplinaire s'ameublissent ou se transforment en « stage d'application de réformes non désirées » contribuant à la perte de sens du métier. Ainsi, chaque moment de rencontre avec le SNEP-FSU doit permettre une bulle d'oxygène, mais aussi des apports pour agir pour notre métier et l'amélioration des conditions d'apprentissage de nos élèves. La formation syndicale est ainsi vécue de manière positive par beaucoup des collègues.

Sur le plan syndical, il y a fort à faire. Il est plus que jamais impératif de rendre la profession la plus revendicative possible. Résignation et passivité permettent l'avancée de l'idéologie néolibérale à travers la transformation des composantes de notre métier. Les stages organisés par le SNEP sous l'égide de la FSU permettent de comprendre les facettes de cette transformation et de proposer des solutions pour y faire face : AGIR pour ne pas SUBIR !

Dans beaucoup de stages, les collègues nous disent au moment du bilan : « ces stages

devraient être obligatoires, pourquoi ne sommes-nous pas plus nombreux-ses ? ».

Il faut faire vivre le droit à congé pour formation syndicale : **12 jours par an et par agent-e**. Nos stages sont ouverts aux syndiqué-es et non syndiqué-es. Anticipez vos calendriers au regard des stages organisés dans les départements et académies pour l'année à venir et faites venir un maximum de collègues. **La rencontre est une richesse : développons-la massivement !**

✉ etienne.allot@snepfusu.net

“ Ces stages devraient être obligatoires, pourquoi ne sommes-nous pas plus nombreux-ses ? ”



COMPTE RENDU DE RÉUNION

SUR LA CIRCULAIRE DES MODALITÉS DE SERVICE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Dernier pan de la réforme des concours, la mise en application à la rentrée 2022 des modalités de service des fonctionnaires stagiaires (lauréat·es d'un master MEEF) est une expérience qui a déjà prouvé sa dangerosité (augmentation des démissions et des « burn out » entre 2010 et 2014). Les représentant·es des syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNEP, SNUEP) ont réaffirmé leur opposition à cette réforme et dénoncé le caractère tardif de la présentation de ces textes. C'est dans la logique d'une réforme imposée à marche forcée.

Nos interventions ont surtout porté sur les conditions faites aux stagiaires qui, l'an prochain, ne seront pas en formation en alternance à l'INSPE, mais placé·es à temps plein en responsabilité. Ils et elles bénéficieront, selon l'arrêté du 4 février 2022, d'un crédit de 10 à 20 jours de formation, qui « donne lieu à allègement de service ». Mais la circulaire ne reprend pas cette notion d'allègement, et dans nombre d'académies on impose la libération d'une journée, ce qui aura pour conséquences un temps plein d'enseignement plus les temps de formation. L'année de fonctionnaire stagiaire sera donc très chargée. Si nous pouvons nous satisfaire de la formulation actant que les formations se feront sur le temps scolaire, d'autres restent problématiques, comme : « et dans le respect de la continuité pédagogique ». Le SNEP FSU demande à ce que la notion d'allègement présente dans l'arrêté du 4 février 2022 soit mise en œuvre, avec une décharge horaire pour les lauréat·es affecté·es à temps plein, surtout que pour le moment les heures supplémentaires peuvent être attribuées aux fonctionnaires

stagiaires. Le SNEP FSU est largement intervenu pour que la circulaire soit modifiée afin que les fonctionnaires stagiaires à temps plein en soient dispensé·es !

Autre point peu réjouissant concernant les crédits de jours de formation qui ne comportent aucune formation disciplinaire dans cer-

taines académies, comment peut-on parler de réussite de tous les élèves sans maîtrise des contenus ?

Nous sommes également intervenus à propos des journées d'accueil : même si elles ne sont pas obligatoires, il est difficile d'imaginer que les futur·es stagiaires puissent s'en dispenser facilement. Pour-

tant, à part une disposition particulière qui permet de couvrir les futur·es stagiaires en cas d'accident, en leur accordant la qualité de « collaborateur·trice occasionnel·le du service public », rien n'est prévu pour les rémunérer ou indemniser leurs déplacements.

Par contre, pour le SNEP-FSU et suite à une longue bataille, les stagiaires à mi-temps (qui, certes, ne seront pas très nombreux·ses) seront affecté·es sur un service de 7 à 8 heures d'EPS plus 3 heures d'AS indivisibles sur l'année pour les lauréat·es du CAPEPS et 6 à 7 heures plus 3 heures indivisibles d'AS sur l'année pour les lauréat·es de l'agrégation.

C'est une victoire du SNEP-FSU qui, dans le cadre actuel du concours, certes ne coûtera pas grand-chose, mais redonne du sens à l'association sportive et permet d'envisager la suite pour les contractuel·les alternant·es

Le SNEP FSU continuera d'agir pour que la formation initiale soit profondément revue, et que l'entrée dans le métier se fasse de manière progressive.



✉ coralie.benech@snepfsu.net

DES ÉLÉMENTS ENCOURAGEANTS

MAIS DES INTERROGATIONS ENCORE NOMBREUSES !

L'AG UNSS du 13 juin a conforté nos analyses et impressions du CA du 12 mai.

L'absence de tableau analytique sur les budgets (réalisé 2021 et prévisionnel 2022) ne nous a pas permis de faire une analyse fine des orientations sportives, budgétaires et politiques de l'UNSS. Aussi, **le SNEP-FSU s'est abstenu sur le vote des réalisations budgétaires 2021.** Un groupe de travail sur le sujet a été proposé au SNEP-FSU et aux élu-es des AS afin de créer cet outil. Ce groupe devrait être réuni avant l'été.

On peut cependant être satisfaits de voir l'exercice budgétaire de 2021 se terminer avec un excédent de 1.9M €. Les comptes de district ont enfin été intégrés dans le budget, avancée attendue de longue date. L'excédent budgétaire avait été chiffré à hauteur de 3.1M € lors du CA, car une

subvention fléchée pour les Gymnasiades (1.2M €) avait été prise en compte par erreur ; **Gymnasiades qui appelleront également un bilan tant budgétaire qu'organisationnel** afin de tirer un bilan objectif de cet événement. Le SNEP-FSU a demandé la tenue d'un CA extraordinaire centré sur ce seul sujet.

Par ailleurs, le SNEP-FSU est revenu sur les annonces d'E. Macron et du Ministre de l'Education Nationale concernant la mise en place des 2h de sport supplémentaires en collège, notamment sur le créneau du mercredi après-midi, qui vont entrer une nouvelle fois en concurrence avec les AS et fragiliser le sport scolaire. Nous avons également mis en avant notre inquiétude pour la rentrée 2022, partagée par la DNUNSS et la DGESCO, concernant la pénurie de chauffeur de bus et la hausse du coût des carburants. Il faudra impérativement trouver les solutions pour que les rencontres

UNSS puissent se dérouler partout sur le territoire. Un élément encourageant cependant quant à la gestion des transports par les services déconcentrés et les districts, la fin de l'obligation de recourir à l'UGAP qui contraignait fortement le fonctionnement et augmentait d'environ 20 % le budget transport.

Enfin, la journée nationale du sport scolaire se tiendra le 21 septembre sur le thème de l'inclusion. **Pour le SNEP-FSU, que ce soit dans les établissements, dans les districts ou dans des journées départementales, la pratique sportive et artistique et la rencontre doivent être au cœur** de cette journée. Ce sont bien ces deux éléments qui ont manqué à tous les élèves ces 2 années de pandémie et qui doivent marquer la rentrée.

Retrouvez plus de détails sur le site sport scolaire du SNEP-FSU

✉ nathalie.francois@snepfusu.net

ÉQUIPEMENTS

TRÈS MAUVAIS ! VOILÀ CE QU'ON PEUT TIRER DU BILAN DU QUINQUENNAT MACRON

Fin avril, le ministère des sports a affiché sur son site un dossier « le sport en 2022 » et la feuille de route 2018-2022. Un coup de « com » de plus qui laisse croire que ce gouvernement, comme les précédents d'ailleurs, n'a toujours pas pris la mesure des enjeux.

Si le ministère des sports reconnaît que les investissements au cours des dernières années sont insuffisants, notamment en zones rurales et quartiers prioritaires de la ville, qu'a-t-il réellement mis en œuvre pour inverser la tendance ? **Rien d'autre que des annonces et des investissements nationaux dérisoires qui ne permettront toujours pas de construire et rénover.**

Le plan « massif » de 5 000 équipements sportifs de proximité : 200 M€ sur 3 ans quand la Cour des comptes estime les besoins à plus de 21 Mds € ! Nous ne nous étendons pas sur cette piètre mesure que nous avons largement dénoncée. Elle ne répond absolument pas à l'objectif de développer la pratique physique partout sur tout le territoire, que ce soit pour les pratiques libres, de loisirs, associatives ou scolaires.

La rénovation énergétique : 50 M€ ont été consacrés pour la rénovation de 166 équipements ! Or actuellement en France, il y a 66 500 gymnases et salles de sport dont 85 % ont été construits avant 2005, avec une réglementation thermique qui date de 1988. 80 % d'entre eux doivent être rénovés d'ici 8 ans pour répondre

aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone. Comment oser annoncer que 50 M€ c'est une somme importante ?

Financement de 136 M€ pour des équipements sportifs nouveaux en 2021 : mais par exemple, un gymnase 44 m x 24 m c'est à minima 8 M€, une salle spécialisée 2 M€, un terrain de FB synthétique 3,5 M€ etc. Donc avec 136 M€, on ne finance que très peu d'équipements. Le nombre de ces équipements n'est d'ailleurs pas précisé...

Piscines : depuis 2019, 59 M€ ont permis de rénover ou construire des bassins ! Une piscine, c'est 13 à 30M€, on voit bien ici que ce gouvernement n'est pas prêt à décider d'un vrai plan piscine. A noter que pour le SNEP-FSU, comme pour la FFN, il faut construire 1 000 piscines de toute urgence.

STOP à l'hypocrisie et surtout STOP à l'immobilisme ! On ne peut pas se targuer de développer la pratique physique, sportive, de santé, de loisirs et encore moins celle des scolaires et de la culture sportive, sans investir dans de vrais équipements.

Encore une fois et comme nous le réclamons depuis de très longues années, le SNEP-FSU porte l'exigence d'un vrai plan Marshall pour les équipements.

✉ nathalie.francois@snepfusu.net

LA GABEGIE DES CCF ÇA SUFFIT !

LA MONTAGNE ACCOUCHE D'UNE SOURIS

A l'annonce du B.O. n°17 du 28 avril 2022 portant sur des modifications du CCF en EPS, les collègues rencontrés poussaient un « ouf » de soulagement, n'en pouvant plus de l'hérésie professionnelle qu'ils et elles vivent depuis la réforme de l'évaluation de l'EPS au BAC. Hélas, cet espoir fut de courte durée et à la lecture, nombre de collègues nous disent « Tout ça pour ça », « c'est pas possible d'être autant hors sol ».

En effet, rien n'est modifié en profondeur, ce nouveau texte est juste « cosmétique », avec un petit toilettage à la marge, là où tout le monde attendait un changement total. La déception est donc grande, car cette nouvelle publication n'est pas à la hauteur des enjeux de l'EPS et ne répond en rien à la situation engendrée par le dernier cadre certificatif. Les enseignant-es ont pourtant alerté avec des actions menées par le SNEP-FSU. Revoir entièrement la copie aurait été un geste salutaire. Le texte sur le CCF aux Bac et Bac pro a créé un malaise professionnel.

Il n'est pas sain de maintenir ce dilemme professionnel insoluble, entre souci de répondre aux injonctions des textes officiels et conscience de devoir appliquer des textes contraires à l'intérêt de l'EPS et des élèves. A grande échelle, chacun-e n'a d'autre alternative que de tenter de résoudre à sa manière cette tension, en s'accordant une liberté consistant principalement à masquer ce qui se fait concrètement, notamment dans la répartition des points et l'évaluation de tous les AFL.

Le BAC 2022, une confirmation grandeur nature des critiques émises

Depuis la parution des premiers textes, l'application de ceux-ci a été rendue complexe par la situation sanitaire, mais nous avons suffisamment de retours nous permettant de confirmer les analyses émises par les enseignant-es d'EPS. Nous pouvons les classer en 2 grandes catégories : ceux autour d'un « pragmatisme hors sol » et ceux autour d'une « idéologie de l'EPS contestable », les 2 étant intimement liées.

Un casse-tête organisationnel confirmé

Au-delà des graves problèmes d'interprétation et de définition des observables, la multiplication des critères crée une véritable usine à gaz démultipliée par la liberté de choix possibles pour les élèves.

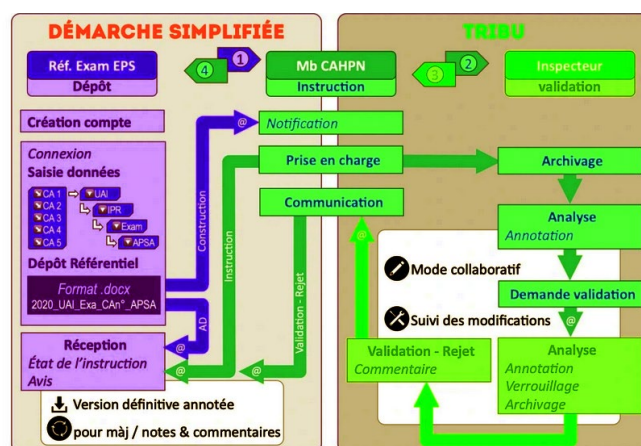
Comme réponse, le dernier texte propose de réduire à « un seul rôle évalué parmi 2 rôles possibles proposés » ; c'est une bonne idée, mais largement insuffisante.

Le Contrôle continu au sein du CCF, source de confusions et de dérive

Le dernier BO confirme pour tous les champs que « L'AFL2 et l'AFL3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux ». L'évaluation en contrôle continu des AFL 2 et 3 (8 points) dans une épreuve pourtant affichée en CCF avec coévolution le jour de l'épreuve, crée un trouble pour les élèves et un glissement de l'EPS vers le contrôle continu permanent.

Une répartition des points choquante

La profession est indignée par la minoration des points sur la motricité au cœur de notre enseignement.



Non seulement ces savoirs ne sont pas définis nationalement par APSA, mais avec un AFL 1 sur 12 points, ils ne composent plus que 60 % de la note ! La spécificité culturelle de la discipline, au travers de la technique motrice et de la performance sportive et artistique s'en trouve réduite.

Avec les AFL 2 et 3 sur 8 points, la subjectivité liée à l'évaluation de ces éléments, la multitude des observables, le danger d'une valorisation du conformisme sont autant d'obstacles à une certification sérieuse. Constat est fait que ces procédures favorisent les élèves qui maîtrisent le mieux les codes scolaires.

Le SNEP FSU et les enseignant-es d'EPS ne sont pas opposés à la prise en compte des savoirs relatifs à différents rôles, encore faut-il que ces savoirs soient clairement identifiés et enseignés pour être évalués et à condition de ne pas minorer ce qui relève de la spécificité de l'EPS.

Disharmonisation

Les commissions d'harmonisation académiques se sont tenues dans une relative apathie, dans une ambiance conflictuelle, révélatrice du marasme ambiant. En effet, aucune harmonisation n'était possible, le référentiel par APSA national n'existant plus, chaque équipe spécifiant son épreuve d'évaluation ! Pour autant, nous avons pu assister à des injonctions d'harmonisation par champ d'apprentissage...

La discipline se prive ainsi de toute mesure de ses effets. Les épreuves nationales constituaient « l'étalon commun » de la mesure des acquisitions en EPS. Avec ce « thermomètre » partagé on pouvait établir des bilans, diagnostiquer les écarts (écarts filles - garçons, écarts entre APSA, différences entre filières, etc.).

Les référentiels certificatifs par APSA, que ce soit au DNB ou au bac, constituent une part de notre « référence » scolaire et participent à l'identité de notre discipline. Il est urgent de les redéfinir ! Le SNEP-FSU a toujours défendu des exigences nationales communes pour les programmes et la certification, comme norme explicite sur l'ensemble du territoire. Il faut faire cesser cette gabegie et l'éclatement professionnel dans lesquels on nous a forcés à nous engager. La profession doit être écoutée.



INTERVIEW **ANTALA BRANISLAV**



Par Bruno CREMONESI

100 ans pour la Fédération Internationale de l'Éducation Physique et Sportive

La fédération internationale de l'éducation physique vient de rajouter un « s » de sportive à son nom. Rencontre avec Antala Branislav le vice-président de FIEPS monde.



Bruno CREMONESI : Est-ce que tu peux présenter l'organisation FIEPS ?

Antala Branislav : La Fédération internationale d'éducation physique et sportive (FIEPS) est la plus vieille et la plus grande organisation mondiale dans le domaine de l'éducation physique et sportive dans les écoles, des activités physiques des enfants et des jeunes. Elle a été créée en 1923 à Bruxelles et aujourd'hui elle a des délégués nationaux et des membres dans 142 pays dans le monde. Son siège mondial est au Brésil, à Foz do Iguaçu et son siège européen est à l'Université Comenius de Bratislava en Slovaquie. Elle est sur la liste des organisations reconnue par le Comité International Olympique. Elle a des relations étroites avec les autres organisations mondiales comme l'UNESCO, ICSSPE, AIESEP, IAPESGW etc. et travaille aussi avec les organisations régionales comme par exemple en Europe avec EUPEA ou le CEPERS.

FIEPS développe aussi les relations avec les organisations des enseignant-es de l'EPS, le SNEP-FSU inclus. Dans les dernières années, FIEPS a participé aux réunions de la conférence des ministres sur l'éducation physique : MINEPS.

Nous organisons régulièrement des congrès mondiaux et régionaux, des conférences sur le développement de la qualité de l'éducation physique. Ces conférences sont ensuite publiées chaque année dans des livres.

Depuis 1931, FIEPS publie aussi le plus vieux journal d'EPS. « FIEP Bulletin ».

B.C : En octobre 2021, FIEP est devenu FIEPS en rajoutant un S de sportive, peux-tu nous expliquer pourquoi vous avez fait ce choix ?

A.B : La Fédération, pendant la réunion générale mondiale, a décidé de transformer le nom de l'organisation en rajoutant un « s ». Plusieurs raisons expliquent ce changement. Nous étions amenés à parler de plus en plus avec des spécialistes de « l'éducation sportive ». Ces différents acteurs sont dans le domaine éducatif, ils ne sont pas centrés que sur le sport mais l'éducation sportive.

Notre organisation est d'origine française, et nous souhaitons unifier le nom avec le sujet scolaire EPS, utilisé dans les pays francophones. La décision d'adapter le nom de l'organisation a été très bien acceptée par les pays d'Amérique latine mais aussi dans les pays anglophones.

L'éducation sportive fait partie pour notre organisation d'un objectif qui doit rester aussi scolaire, pour permettre aux enfants du monde entier d'accéder à la culture sportive.

B. C : En France, certains voudraient modifier le « S » de sportive, par santé, scolaire... qu'observes-tu dans le monde sur les tendances autour de cette question ?

A.B : La santé est un objectif très important, mais aussi assez générale et qui n'est pas de la seule responsabilité de l'école. La santé n'est pas le seul objectif de notre discipline. Notre matière scolaire peut influencer la santé des jeunes et des enfants, si elle crée des liens avec les activités physiques et sportives organisées en dehors de l'école et des activités volontaires.

Les heures d'EPS seules ne peuvent pas influencer la santé effectivement.

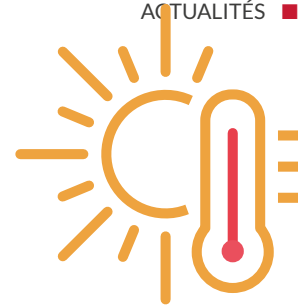
Le concept de « physical literacy » peut aider à travailler ces liens vers l'enseignement et l'apprentissage de « skills » qui sont les bases pour le développement de la santé.

Aujourd'hui, l'orientation vers la santé est très importante, mais il ne faut pas pour autant oublier le but principal de l'EPS. L'EPS permet la construction d'habiletés pratiques et de connaissances théoriques. Elles seront la base des activités physiques et sportives pendant le temps scolaire et tout au long de la vie.

B. C : En août se déroule le congrès mondial de FIEPS en Finlande. Peux-tu nous le présenter ?

A.B : En Finlande, fin Août se déroule le congrès mondial. Les participant-es pourront assister à de nombreuses conférences et à des workshops sur les activités sportives. Nous aurons des participant-es du monde entier. La FIEPS va célébrer les 100 ans de sa création en 2023. Pour cette occasion nous avons planifié plusieurs événements dans le monde. Le plus important sera le congrès du 21 au 25 janvier 2023 à Foz do Iguaçu au Brésil. Nous organisons aussi un congrès Européen qui se déroulera du 24 au 27 mai 2023 à Galati en Roumanie. Nous espérons que des membres du SNEP-FSU participeront à ces événements. Nous pourrions à cette occasion affirmer l'importance et la défense de l'éducation physique à laquelle vous êtes aussi très attachés.

UN MOIS DE JUIN CANICULAIRE !



Certains voudraient laisser entendre que l'épisode de fortes températures que nous vivons en ce mois de juin n'aurait rien à voir avec la crise climatique... Quel aveuglement ! Si nous n'envisageons pas une véritable et radicale bifurcation écologique, cela se reproduira encore et encore et de manière de plus en plus intense. Comme le dernier rapport du GIEC nous le rappelle, il y a urgence !

Pourtant, alors que la France a été condamnée à 2 reprises durant son premier quinquennat, Emmanuel Macron, fraîchement réélu, n'entend pas changer de braquet et en dehors de quelques annonces tape-à-l'œil, ne projette pas dans son projet de rompre avec la politique me-

née précédemment. Préférant maintenir ses choix économiques et fiscaux en direction des plus riches, il occulte cette question qui sanctionnera là encore les plus vulnérables, qui seront dans l'incapacité de faire face aux bouleversements climatiques et leurs conséquences. Cette orientation pénalisera donc les citoyen·nes français·es, mais de façon plus globale l'ensemble des habitant·es de la planète. Cette inaction climatique a déjà de lourdes conséquences à travers le monde, montée des eaux, sécheresses, épisodes météorologiques catastrophiques (ouragan, cyclone, orage violent...). Elle est un renoncement complet aux engagements de Paris pris lors de la COP21 et nous amène droit dans le mur. Il est donc grand temps de prendre cette problématique à bras le corps et d'investir massivement

pour sortir des énergies fossiles, pour rénover l'habitat et les bâtiments publics, pour développer l'offre et favoriser l'accès au transport en commun et pour relocaliser la production en réindustrialisant la France dans le respect des Hommes et de l'environnement. Pour y parvenir, il faut dégager des moyens. Il est donc indispensable de revoir la fiscalité pour que les pollueurs soient les payeurs et mettre en place un véritable plan d'investissement financé par l'apport de nouvelles recettes issues de l'ensemble de la richesse produite. Il n'y a pas d'autre alternative, c'est pourquoi **le SNEP et la FSU sont plus que jamais engagés au sein du collectif « Plus jamais ça ! » pour la justice écologique et sociale.**

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

L'ÉTÉ À JEUNESSE ET SPORTS !

Vive les vacances ! Et pour qu'elles se passent dans les meilleures conditions possibles, les personnels Jeunesse et Sports sont pleinement mobilisés pendant la période estivale.

Pour garantir la sécurité dans les accueils collectifs de mineurs (avec ou sans hébergement) comme dans les activités sportives, notamment celles de pleine nature que nombre de pratiquants inexpérimentés découvrent pendant l'été, les personnels JS sont amenés à réaliser des actions de prévention, d'information, de contrôle ; ils doivent aussi intervenir en cas d'accident.

L'été est aussi une période où les agent·es JS poursuivent leurs missions de soutien aux acteurs associatifs, notamment via les subventions aux clubs et comités sportifs ; certains appels à projets se terminent d'ailleurs le 1^{er} septembre et il convient d'accompagner les bénévoles dans les démarches correspondantes.

Quant au soutien au sport de haut-niveau, certains professeurs de sport (CTS) accompagnent les équipes de France (dans différentes catégories d'âge) pendant plusieurs semaines, à l'occasion de stages et de compétitions, en France comme à l'étranger.

C'est pour être en mesure de mener à bien toutes ces missions, que l'organisa-

tion du travail des personnels JS a été pensée. Horaires et lieux de travail à la fois atypiques et variables d'un jour à l'autre, travail le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires, fréquents déplacements, large autonomie dans l'organisation du travail, participation à des collectifs de travail régionaux, plusieurs donneurs d'ordre (Préfet, DRAJES⁽¹⁾, Agence Nationale du Sport, ...) sont autant de spécificités qui sont parfois difficiles à appréhender pour les interlocuteurs dans les rectorats et dans les DSDEN, malgré l'action volontariste des directions métiers des ministères, du secrétariat général et de la DGRH.

Pour le SNEP-FSU, il est urgent que les hiérarchies locales comprennent qu'elles ont tout à gagner en faisant confiance aux équipes JS et en respectant leurs spécificités, car c'est à ces conditions que les missions de service public peuvent s'exercer.

✉ gwenaelle.natter@snepfusu.net

(1) Délégué Régional Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports ≈ directeur régional J&S

FR
GOUVERNEMENT
Citoyen
Égalité
Préambule



LE GOUVERNEMENT AURAIT-IL TROUVÉ ENFIN DES MOYENS POUR L'ESR ?

Extraits du communiqué du SNESUP-FSU auquel le SNEP-FSU s'associe, suite aux révélations du journal Médiapart.

« Dans un mail adressé à ses équipes et daté du 17 juin dernier, le Président de l'université Paris 2 Panthéon-Assas (M. Stéphane Braconnier) évoque la demande dont il aurait été saisi d'une création ex nihilo d'un poste de professeur d'université, pour "recaser" l'ex-ministre de l'Éducation Nationale et le tout récent candidat malheureux aux élections législatives, Jean-Michel Blanquer, pour l'heure rattaché à Paris 3 Sorbonne nouvelle. Selon Le président de Paris (source Médiapart), l'arrivée de M. Blanquer se ferait sur « un emploi dédié, nouvellement créé... et pérenne ».

Le SNESUP-FSU se réjouit que le gouvernement ait pu trouver d'urgence les moyens de créer des emplois en vue de préparer la rentrée universitaire 2022 ! D'après les études du ministère (note du SIES, "projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030", avril 2022), 33 400 étudiant-es supplémentaires, dont 5 500 en premier cycle devraient s'inscrire dans les deux prochains mois. **Nous attendons donc, si la création de ce premier poste est confirmée par le MESR, qu'il en crée 7 434 autres dans les 37 universités sous-encadrées de notre territoire, afin de réduire, dès cette année, les inégalités de dotations et ne pas dégrader les conditions d'accueil et de réussite des nouveaux et nouvelles étudiant-es.**



Le SNESUP-FSU rappelle d'autre part que les créations de postes ne peuvent relever du seul "fait du prince"... De la même manière, le recrutement d'un/une nouvel-le enseignant-e chercheur-e, fut-il/elle ex-ministre, ou sa demande de mutation, se doivent de respecter les procédures applicables à tous et toutes les agent-es de la fonction publique.

Si la création de postes d'enseignant-es chercheur-es est possible, dès lors qu'un ex-ministre en formule le besoin, elle doit donc également l'être pour répondre aux centaines de milliers d'étudiant-es qui attendent un encadrement de qualité dans leurs formations. Elle doit aussi l'être pour résorber la précarité qui sévit parmi les docteur-es dont beaucoup assurent des fonctions d'enseignement et de recherche, sans emploi stable depuis plusieurs années.

Le SNESUP-FSU demande donc des explications sur la demande expresse évoquée par le Président de l'université Paris 2 qui permettrait à Jean-Michel Blanquer, actuellement toujours rattaché à l'université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, de contourner toutes les pro-

cédures de recrutement et de mutation des enseignant-es-chercheur-es dans le service public de l'ESR

Le SNESUP-FSU attend également avec une impatience non dissimulée la création des 7 534 postes manquants pour la rentrée dans la foulée de cette éventuelle création "exceptionnelle". »

(Paris, le 21 juin 2022)

Ajoutons que le président S. Braconnier de Paris 2 développe des raisons, citées par Médiapart, pour lesquelles il serait favorable au recrutement de J.M. Blanquer et qui résument bien la politique menée depuis 2008 (LRU), mortifère pour le service public de l'ESR et ses personnels. A savoir, la mise en concurrence qui amène une logique où tous « les moyens sont bons pour être devant son voisin » et favorisant une sorte de « clientélisme » loin des missions de l'ESR dont celle de la démocratisation et de la réussite des étudiant-es.

Ainsi : « Il estime que l'arrivée d'un ancien ministre dans nos effectifs contribue, de manière générale, au prestige et donc à l'attractivité de notre établissement,... Et que nous ne pouvons y être indifférents à un moment où la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur devient plus vive que jamais... » ... Et d'ajouter que l'université Paris 2 « pourrait bénéficier des contacts et de l'expertise institutionnelle de M. Blanquer... ». Sans commentaire !





Votre essai de 2018 s'intitulait *Droits des femmes, tout peut disparaître*. Les droits des femmes aujourd'hui en France sont en péril ?

Oui, ils le sont. Pour deux raisons. La première pour des raisons de résistances à l'égalité. Des représentations réactionnaires sont encore à l'œuvre. Il existe toujours des mouvements qui s'y opposent. Les débats houleux sur l'écriture inclusive, avec les sorties du ministre de l'Éducation interdisant aux enseignant·es de l'utiliser en classe ou ceux sur la procréation médicale assistée en sont deux exemples. La seconde parce que, si l'État affiche de bonnes intentions la réalité de leur mise en œuvre démontre que ces droits sont menacés pour nombre de femmes quand les services publics sont amoindris. Si nous prenons l'IVG, alors que le délai pour pratiquer l'intervention est

passé de 12 à 14 semaines, des centres où elles sont pratiquées ferment. De plus, les praticiens peuvent invoquer une double clause de conscience. Cela réduit les possibilités pour de nombreuses femmes. Les femmes paient également le manque de places en crèche ou lieux d'accueil. Ce sont elles en majorité qui sont affectées au niveau salarial. Ce sont elles qui subissent les temps partiels. Les politiques publiques de la petite enfance les impactent davantage que les hommes. Lorsque je dis que tout peut disparaître ce n'est pas institutionnellement, c'est dans les faits.

Que pensez-vous de la priorité donnée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement de rue ?

Au moment de la pénalisation du harcèlement de rue, j'ai signé une tribune. Parce qu'en fait cette législation fait doublon. Les textes de loi existent. Ce sont les moyens de leur mise en œuvre qui ne sont pas là. Avec le harcèlement de rue l'État cible la rue plutôt que les lieux professionnels ou les lieux de sorties comme les bars. Il cible certains hommes et pas d'autres. En 2000 il y a eu l'affaire des tournantes. La population ciblée était celle de jeunes hommes ou d'hommes paupérisés, racisés. Ce n'était pas celle de ceux fréquentant les grandes écoles où des viols sont commis. L'État concentre son action sur le droit pénal. Mais...

La suite sur le site de la FSU :

<https://fsu.fr/pauline-delage-sociologue-chargee-de-recherche-au-cnrs-rattachee-au-cresp-csu/#>

Aux collègues prenant leur retraite en cette fin d'année scolaire,

Cher.e collègue,

Tu pars bientôt en retraite après avoir consacré ta vie professionnelle à défendre et promouvoir ton métier. Pour cela, tu as uni tes forces avec la profession autour du SNEP-FSU. Les combats que nous avons menés ensemble pour notre profession et ses personnels ne se comptent plus. Ils ont permis à l'EPS d'être aujourd'hui une discipline d'enseignement à part entière et contribué, avec les syndicats de la FSU, à améliorer la situation des personnels, notamment par la revalorisation de leur pouvoir d'achat.

L'accès à la retraite est un droit fondamental assuré par une pension considérée comme un salaire continué garantissant le niveau de vie des retraité·es. Depuis plusieurs années le gouvernement s'attaque aux pensions avec notamment la hausse de la CSG et le projet de protection sociale complémentaire que les retraité·es devront payer de leur poche à des assurances privées.

Heureusement, le combat syndical permanent que nous menons avec le SNEP, la FSU, le groupe des 9 organisations de retraité·es, porte ses fruits et se traduit par une hausse des pensions cet été. Nous ne devons pas relâcher la pression et montrer notre détermination. La pension doit être indexée sur l'évolution du salaire moyen.

Rester syndiqué·e à la retraite c'est d'abord se doter d'un outil pour se défendre et améliorer sa situation mais c'est aussi, par la solidarité, renforcer son efficacité.

Nous comptons sur toi,

Le secrétariat national des retraité·es du SNEP

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 75420 Champs-sur-Marne - Siren n° 284 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jahnko - Conception : Insign 2021 - Merci à Mark, Pierre-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ! »

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique



PARIS 2024

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**